**REGLEMENT DE l’Epouvantrail**

**Historique**

L’épouvantrail arrive à sa 3 éme éditions. Chaque année cette course ravie de plus en plus de personnes. Espérons que cette année soit encore une réussite pour les participants et encore une belle aventure humaine pour les bénévoles.

**L’Epreuve**

L’Epouvantrail 2019 propose 2 circuits, un circuit randonnée et un circuit de course à pied :

-randonnée : 7 km

- course : 10 km

Le lieu de départ et d’arrivée seront en haut du mythique village de Masgot.

Les départs auront lieu, le samedi 26 octobre, à 19h30, en haut du village.

Cette épreuve est inscrite au calendrier du Comité Départemental des Courses Hors-Stade de la Creuse et du Comité Départemental UFOLEP de Course Hors Stade.

**Présentation des circuits** :

L'itinéraire est constitué d'une boucle de 10 km et 7 km sur chemins en bon état d'entretien.

- **Pour le trail**, Le départ sera donné en haut du village, les coureurs partiront sur le chemin de la ligne Verte jusqu’à Montgermain. Arrivés au village ils descendront jusqu’à la D60 pour remonter juste en-dessous de Montgermain. Le ravitaillement sera à Prachadeau les coureurs reviennent à Montgermain, un petit passage à la pierre Founabower et l’arrivée à Masgot

**la randonnée**: , Le départ sera donné en haut du village , les coureurs partiront sur le chemin de la ligne Verte jusqu’à Montgermain. Arrivés à ce village ils descendront jusqu’à la D60 pour remonter à Montgermain, ils traverseront le village et partiront en direction de la pierre Tounabower et l’arrivée à Masgot.

**Conditions de participations:**

- **trail**: Etre âgé de + 16 ans et s’être inscrit à la manifestation avant le 25 octobre

**-randonnée**: Etre accompagné d’un adulte pour les - 12 ans et s’être inscrit à la manifestation avant ou sur la ligne.

**Inscription :**

Vous pouvez vous inscrire de 3 manières différentes

**en ligne** : https://inscriptions.ufolep.org/epouvantrail-2019/

-renseigner les différents champs que l’on vous demande, et payer à la fin de l’inscription.

Le jour de la manifestation vous munir:

- du mail de confirmation d’inscription

-de votre licence ou photocopie du certificat médical

**Formulaire d’inscription :**

- renvoyer le formulaire d’inscription à l’ufolep 23 à l’adresse ci-dessous.

- tous les documents nécessaires doivent être présents dans le dossier (licence ou certificat médical, chèque à l’ordre de l’ufolep 23)

**UFOLEP 23**

**3 place Varillas**

**23000 Gueret**

**Sur la ligne (uniquement pour les randonneurs)**

- remplir le formulaire d’inscription et payer votre engagement à la randonnée.

**ATTENTION :**  si vous n’avez pas respecté les consignes données ci-dessus, ( une des trois modalités d’inscription) votre inscription ne sera pas valide et l’accès à la manifestation vous sera interdit.

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant et dégagera celle des organisateurs. Les licenciés devront être en mesure de présenter leur licence.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des services de police, des signaleurs et des commissaires de course.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l’Epouvantrail,

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l’objet d’un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

**-Annulation de l’inscription :**

L’organisateur se laisse le droit, en cas de force majeure, d’événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants, de modifier ou d’annuler l’épreuve, ainsi qu’en cas de manque d’inscription. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d’inscription sera effectué sur demande.

* Tarifs :

Inscription randonnée pédestre **avant le vendredi 25 octobre précédent la course** :5€ (sur place 8€)

Inscription course **avant le vendredi 25 octobre précédent la course**: 8€

**Retrait des dossards– vérification administratives et inscriptions de dernière minute**

*Les vérifications administratives, les inscriptions de dernière minute, ainsi que le retrait des dossards des courses se dérouleront :*

*Le samedi 26 octobre de 17 h30à 19h en haut du village de Masgot dans le chapiteau inscription.*

**Les inscriptions sur internet**

***-Les licences originales, les billets d’inscriptions en ligne, et les certificats médicaux*** *devront être présentées.*

**Les inscriptions par formulaire**

*-Venez chercher votre dossard*

*Le dossard sera porté sur la poitrine et doit être visible durant tout le Trail.*

Aucun coureur des 10km ne pourra prendre le départ sans dossard

**Classement :**

Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents pour l’épreuve du trail. Des classements annexes tiendront compte des catégories d'âges des participants.

**Ravitaillement :**

Randonnée : 1 ravitaillement solide et liquide

Course : 1 ravitaillement solide et liquide,

Un ravitaillement à l’arrivée pour tout le monde.

**Sécurité :**

- **Signalisation :**

Des panneaux de signalisation et de la rubalise, ainsi qu’un bombage sol, baliseront le parcours. Des signaleurs seront disposés à divers endroits.

- **Service de sécurité** :

Un médecin sera disponible sur appel en cas de besoin ainsi que la croix rouge seront présents sur le parcours , ils seront contactés par des jalonneurs répartis sur le parcours en cas de besoin.

La course pourra être neutralisée, quelques instants, pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Si un ou plusieurs points du circuit présentent, à l'usage, un risque imprévu pour les concurrents, leur accès sera interdit sur décision de l'organisation.

Des signaleurs « bénévoles » seront présents sur chaque intersection. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

- **Assurance :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, souscrite par le Comité UFOLEP 23 pour la course. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur sera dégagée, dès votre inscription, pour abandon, disqualification, par décision médicale ou sur décision de l'organisation.

* **Circulation :**

La circulation sera interrompue par des signaleurs sur le parcours à chaque fois qu’un participant traversera une route durant l'épreuve.

Les concurrents effectueront le parcours à allure libre. Toutefois, pour des raisons de sécurité à partir de 23h toutes personnes qui s’est engagée sur le parcours et qui n’est pas arrivée sera rapatriée par un véhicule de l’organisation.

Comité Départemental UFOLEP Creuse